



### Le contexte

Le Burundi a subi 13 années de guerre civile. La situation sécuritaire au Burundi reste quelque peu préoccupante. Un des derniers groupes rebelles du pays, le FNL (Front National de Libération) a signé un accord de cessez-le feu avec le gouvernement.

L'UNHCR a aidé quelque 38.900 réfugiés burundais à regagner leur pays d'origine. Pendant le mois de juin 2008, le nombre des rapatriés (19.635) a été le plus élevé depuis que l'opération a débuté en 2002. L'UNHCR continue de promouvoir le rapatriement volontaire au Burundi. Quelque 45.000 Burundais rapatriés sont rentrés en 2008 et 35.000 devraient revenir dans leur pays d'origine en 2009.

### La scolarisation des enfants réfugiés est une des priorités de l'UNHCR

En 2008-2009, le taux de scolarisation des enfants réfugiés dans le primaire a atteint 30%.

De plus, depuis huit ans, l'enseignement des niveaux primaires et secondaires dispensés dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie et dans les classes burundaises a été harmonisé. Ceci a eu pour effet de faciliter la réintégration des élèves rapatriés dans le système scolaire de leur pays.

Depuis 2006, le gouvernement du Burundi a décidé que l'éducation primaire serait désormais gratuite, entraînant une telle affluence que certains enfants n'ont pu s'inscrire à l'école par manque de salles de classes ou de bancs sur lesquels s'asseoir.

La principale entrave à la scolarisation de qualité et à la réussite pour les élèves rapatriés reste surtout de nature économique. En effet, le manque de fournitures scolaires de base et les conditions de vie difficiles, comme une alimentation insuffisante, dans leurs propres familles et dans leurs familles d'accueil, n'aident pas à une scolarité épanouie pour ces jeunes, particulièrement pour les jeunes filles.

La commune de Cendajuru voit arriver un afflux de population de retour au pays. Elle totalise 10 écoles primaires soit 7.241 écoliers avec en moyenne 85 enfants par classe.

L'école de Jacqueline est dans le village de Cendajuru. Elle comprend 893 écoliers et 13 enseignants.

### Jacqueline Banyanka



Portrait de Madame Jacqueline Banyanka



Avant le déclenchement de la crise en 1993, Jacqueline Banyanka vivait paisiblement avec sa mère, ses frères et ses sœurs. Son père était décédé de mort naturelle. Elle était élève régulièrement inscrite en dixième année du secondaire. Pour sa scolarité, les frais étaient payés par son oncle, assassiné durant la crise de 1993 à Bujumbura.

Au lendemain de la crise de 1993, des massacres interethniques se déroulaient sur la colline voisine de celle où habitait Jacqueline. La population avait coupé les routes et détruit les ponts pour empêcher toute intervention militaire. Jacqueline a raconté que, par la suite, des militaires avaient enlevé tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir commis ces massacres et des innocents ont malheureusement été arrêtés dans les mêmes conditions. Cette situation créa une panique généralisée et fut à l'origine de déplacements massifs de population vers la Tanzanie. Jacqueline Kanyanka (alors âgée de 20 ans) fut obligée de se réfugier en Tanzanie avec toute sa famille.

Jacqueline Banyanka s'est réfugiée et a été rapatriée à deux reprises. Elle témoigne qu'elle-même et sa famille sont parties en exil avant la mise en place des camps des réfugiés burundais. Tous les réfugiés accueillis à cette période étaient groupés à un endroit appelé Bukiriro en Tanzanie qui n'était pas un camp de réfugiés proprement dit. A cet endroit, les conditions de vie étaient précaires et très difficiles. C'est ainsi que, malgré la situation d'insécurité au Burundi, Jacqueline Banyanka accompagnée par une de ses sœurs, décida de retourner dans son pays d'origine en 1995.

En 1997, certaines provinces et communes du Burundi avaient retrouvé un calme relatif. Jacqueline Banyanka, qui s'était entre temps mariée, habitait avec sa famille dans sa commune natale de Cendajuru jusqu'au moment où les combattants du CNDD-FDD, qui n'avaient pas encore signé l'accord de cessation des hostilités, ont attaqué cette commune.

Ces attaques firent de nombreux morts et créèrent un climat de peur. La commune de Cendajuru fut pillée et brûlée. C'est à ce moment-là que Jacqueline Banyanka, pour la seconde fois, partit chercher asile en Tanzanie, accompagnée par son mari, sa sœur et son enfant. Ils furent accueillis dans le camp de réfugiés implanté par le gouvernement tanzanien à Karago dans le district de Kibondo. Toute la famille est restée dans ce camp jusqu'en 2002 quand son mari décida de laisser la famille dans ce camp pour rejoindre les combattants du CNDD-FDD.

### **Jacqueline Banyanka a bénéficié des formations suivantes pendant son séjour en exil :**

- ✓ Résolution pacifique des conflits, organisée par l'ONG Tanganyika Christians Refugees Services (TCRS) ;
- ✓ Méthodologie pour l'enseignement à l'éducation à la paix : formation organisée par l'UNICEF ;
- ✓ Formation sur la santé communautaire et le planning familial (UNICEF) ;
- ✓ Formation en pédagogie pour sa qualification (UNICEF) : actuellement elle est D6 et compte débiter le métier d'enseignant.

Ayant estimé que le retour à la paix au Burundi était presque une garantie, ne pouvant pas garder ses trois enfants en exil et étant seule à les élever parce que son mari était parti pour la rébellion, Jacqueline Banyanka préféra rentrer au pays. Elle s'est donc fait enregistrer en octobre 2003 et a suivi le processus de rapatriement volontaire facilité par l'UNHCR.

Actuellement, Jacqueline Banyanka vit avec ses enfants sur la propriété de son mari dans une maison que l'UNHCR l'a aidée à construire lors de son retour d'exil.



### **Voici les activités que Jacqueline Banyanka a effectuées dès son retour :**

- Travail temporaire à la Maison Shalom comme éducatrice sociale : elle s'occupait de la prise en charge des orphelins ;
- Suite à sa formation en exil sur la résolution pacifique des conflits, la Ligue Iteka (Ligue burundaise des Droits de l'Homme) lui a délivré un certificat après qu'elle eut complété sa formation d'observateur communal des droits de l'homme. (La formation a été organisée par le Haut Commissariat des Droits de l'Homme et l'Union Européenne). Elle a été successivement membre du comité exécutif de la Ligue Iteka dans la commune de Cendajuru et actuellement, elle est chef de section de la même commune.
- Elle fait partie des femmes responsables communautaires et est membre de l'association nationale « Dushirehamwe » (Association nationale des femmes pour la mise en commun des ressources).

### **Les tâches concrètes :**

- Ecoute, médiation et orientation des cas conflictuels;
- Résolution pacifique des conflits ;
- Rapprochement des communautés : Rapatriés, Déplacés internes, Démobilisés et population résidente;
- Identifier les problèmes de cohabitation;
- Résolution des conflits inter-associations locales.

D'après les témoignages des voisins de Jacqueline Banyanka et des personnes qui ont bénéficié de ses services, on constate qu'elle est très utile à sa communauté. Elle-même confirme que non seulement, elle tire de ses activités un appui matériel pour les besoins de sa famille (vivres, soins de santé et scolarisation de ses enfants...) mais aussi les services qu'elle offre aux différentes couches de la population la rapprochent de cette dernière et facilitent ses conditions de réinsertion et de réintégration.